

**Motion de la commission des travaux: «Pour une ville plus propre».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 14 mai 2002, dans le rapport M-110 A)

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un projet permettant d'optimiser la propreté et l'hygiène en ville de Genève.

Ce projet devrait établir:

- des critères de mesure et de contrôle de la propreté et de l'hygiène en ville de Genève;
- des propositions de niveau de propreté et d'hygiène en ville de Genève;
- des solutions pour atteindre de manière réaliste les objectifs proposés;
- le coût des solutions.

Le Conseil municipal invite également le Conseil administratif à augmenter de façon significative le nombre de poubelles de dimension adaptée au volume et à la nature des détritux et à la spécificité des lieux d'installation.

Il lui rappelle qu'il dispose des lois et des règlements qui doivent être appliqués pour le confort de la population et qu'il a le devoir de les appliquer par le biais d'une tarification adéquate, transparente et dissuasive.

Il lui demande, en outre, de faire une étude pour une brigade de propreté.